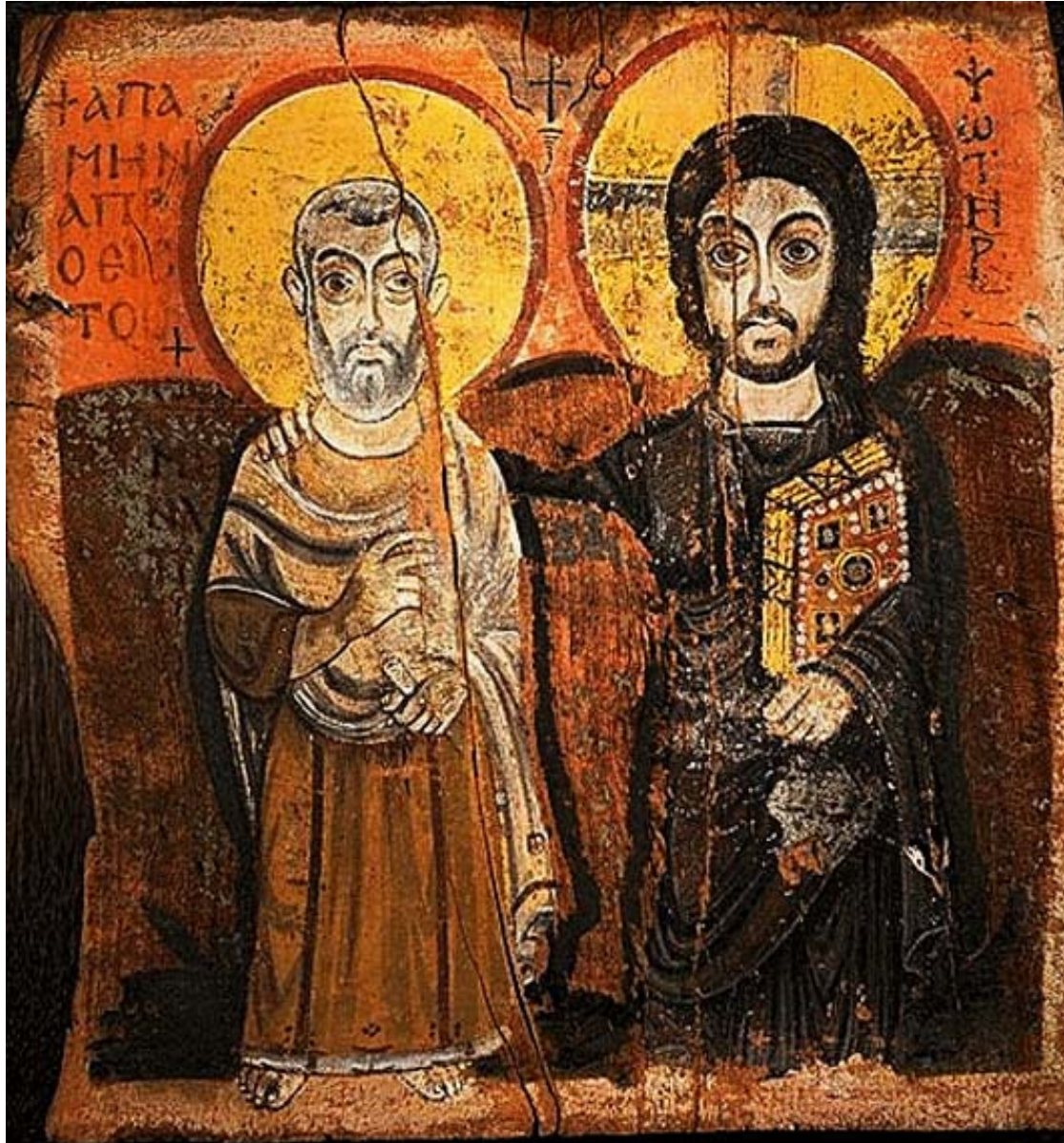


LA FRATERNITÉ DE JÉSUS



STATUTS DE LA FRATERNITÉ DE JÉSUS



Jean-Pierre GRALLET

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique

ARCHEVÊQUE DE STRASBOURG

Vu les Statuts proposés par « la Fraternité de Jésus » tels qu'ils figurent dans la version annexée au présent décret,

Vu les canons 321 à 326 concernant les associations privées de fidèles,

Mande et ordonne :

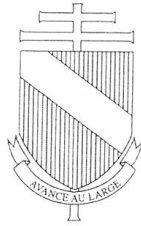
Article 1 : Le groupe dit « la Fraternité de Jésus » est érigé en association privée dans le diocèse de Strasbourg.

Article 2 : Ses statuts sont approuvés pour une durée expérimentale de trois ans.

Strasbourg, le 29 juin 2013
En la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul

contresigné par le chancelier de l'Archevêché

Reg. Ordonnances 2013
Fol. 10 n° 2013/1



Jean-Pierre GRALLET

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique

ARCHEVÊQUE DE STRASBOURG

Vu les canons 321 à 326 concernant les associations privées de fidèles,

Vu que les Statuts de « la Fraternité de Jésus » ont été approuvés le 29 juin 2013 de manière expérimentale pour une durée de trois ans,

Mande et ordonne :

L'approbation des statuts de la Fraternité de Jésus est prorogée pour une nouvelle durée expérimentale de trois ans, à compter du 29 juin 2016.

Strasbourg, le 18 mai 2016



J.P. Grallet
contresigné par le chancelier de l'Archevêché

B. M.

Reg. Ordonnances 2016
Fol. II n° 2016/2

Préambule (02.11.2020)

La Fraternité de Jésus est une association privée de fidèles, composée de prêtres et de laïcs, dans le diocèse de Strasbourg¹, sise au domicile du modérateur.

« Ce qui montrera à tous les hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres » (Jn 13, 35)

Ces statuts n'ont d'autre but que de nous aider à vivre ce précepte de Jésus, concrètement, à l'intérieur d'un appel à l'évangélisation, que nous reconnaissons comme donné à chaque membre en particulier, comme à l'ensemble de la communauté que nous formons.

La Fraternité de Jésus est une communauté catholique composée de couples, de familles, de célibataires, de célibataires consacrés, de diacres et de prêtres. Elle s'adresse à toute personne qui reconnaît Jésus comme le centre de sa vie et qui désire approfondir son lien d'amitié avec Lui.

L'idée de la Fraternité de Jésus est née en 1998 d'un partage entre prêtres diocésains parlant de la différence entre célibat et solitude, et sur la place centrale de la vie d'oraison : il y a une joie profonde à vivre le célibat, mais aussi le désir de vivre une vie fraternelle pour se soutenir dans la vie spirituelle et la mission. L'intuition initiale est donc née de la reconnaissance d'une pauvreté.

Une première expérience se concrétise en 2004 avec trois prêtres. Cette expérience réjouit depuis lors ceux qui la vivent et conduit, après un temps d'expérimentation, à la reconnaissance canonique de cette fraternité en 2013.

Dès le début, des fidèles laïcs désirent partager l'esprit de cette fraternité. C'est pourquoi le cadre juridique retenu est celui d'une association privée de fidèles, composée de prêtre et de laïcs.

La Fraternité de Jésus est placée sous le patronage de :
Sainte Marie, Mère de Jésus : qui nous enfante à la vie divine
Saint Joseph : pour le mystère de l'Incarnation et la vie cachée à Nazareth
Saints Simon et Jude : cités l'un à côté de l'autre dans toutes les listes des douze apôtres, signe de la fraternité
Saint Amand et Sainte Odile : la sainte patronne de l'Alsace et le premier évêque de Strasbourg
Saint François de Sales et Sainte Thérèse-Bénédicte de la Croix : pour la vertu de douceur et le souci intellectuel.

¹ Code de Droit Canonique, canons 278-298-302.

Première partie : le charisme de la Fraternité de Jésus et sa mise en œuvre

« *Ce qui montrera à tous les hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres* » (Jn 13, 35)

1. Le charisme

Le charisme est celui d'une vie fraternelle, d'un partage de la passion pour la personne de Jésus-Christ, rencontré particulièrement dans la vie d'oraison, et du désir de l'annoncer aux hommes de notre temps en sachant que c'est d'abord à l'amour dont ils s'aimeront les uns les autres que l'on verra qu'ils sont frères et sœurs de Jésus.

Ce charisme se déploie idéalement dans les trois dimensions d'une vie fraternelle, spirituelle, et missionnaire.

1.1 Vivre d'un même esprit

Les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus savent que le Christ ressuscité lui-même a mis en lumière ce qui doit être le cœur de la vie du disciple lorsqu'il a demandé à l'apôtre Pierre par trois fois au bord du lac de Galilée : « *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?* » (Jn 21,16). Ils croient que dans une réponse d'amour vécue et expérimentée se trouve l'essentiel de leur vocation.

Ils savent aussi que cette rencontre d'amour fait naître dans le cœur du disciple le désir d'annoncer cet Amour rencontré qui transforme leur vie. Ils laissent ainsi résonner en eux la parole de l'apôtre Paul qui peut dire : « *malheur à moi si je n'annonce pas l'évangile* » (1 Co 9,16).

C'est ainsi, à l'école de la vie fraternelle, qu'ils veulent se laisser transformer conformément aux paroles de l'apôtre Pierre : « *Laissez-vous édifier en maison spirituelle, pour constituer une sainte communion sacerdotale, pour offrir des sacrifices spirituels agréables à Dieu* » (1 P 2,5). Cette transformation trouvera ses fondements dans leur vie spirituelle et particulièrement l'oraison, source de l'amour du Christ : « *Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés ; demeurez dans mon amour* » (Jn 15,9).

1.2 Pour mieux répondre à la vocation à la sainteté

Cette volonté d'une transformation par l'Esprit du Christ, n'est autre que la réponse à l'appel de l'apôtre : « *la volonté de Dieu sur vous c'est que vous soyez saints* » (1 Th 4,6), appel pressant à la sainteté repris avec force par le Concile Vatican II (LG, 39-42). Cet appel qui traverse toute l'histoire de l'Eglise et toute vocation baptismale, résonne de manière toute particulière dans le cœur de chaque

frère et sœur laïc de la Fraternité de Jésus afin qu'il soit un signe cohérent et crédible de l'annonce évangélique.

Chaque frère et sœur laïc de la Fraternité de Jésus veut avoir un soin tout particulier à ce point et ne pas se laisser gagner par l'esprit de résignation qui est « *le début de l'agonie de l'âme* ».

1.3 Avec la Bienheureuse Vierge Marie

Comme les apôtres au Cénacle veillant dans la prière avec la Mère de Dieu (Ac 1,14), les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus veulent apprendre d'elle la fidélité au Christ, de la joie de l'annonciation (Lc 1, 28) jusqu'au drame de la passion (Jn 19,25). Ils veulent ainsi prendre Marie chez eux pour qu'elle les introduise auprès de son fils (Mt 1, 20 ; Jn 19,27). Dans cet amour de la Mère de Dieu, ils veulent contempler et puiser les grandes attitudes du cœur de la Vierge : humilité, douceur, délicatesse et charité à l'égard de tous (voir en ce sens Lc 2 et Ga 5 sur les fruits de l'Esprit).

2. La vie spirituelle (04.11.2020)

2.1 L'oraison

Le cœur de la vie des frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus veut être leur temps d'oraison quotidien², signe de leur attention à l'amour du Père révélé en Jésus-Christ et offert au monde d'aujourd'hui par son Esprit.

Ils sont sensibles à la parole du Christ à une femme de Samarie qui révèle la quête du Père qui « *cherche des adoreurs en esprit et en vérité* » (Jn 4, 23). Ils sont ainsi désireux de donner de la joie à leur Père du ciel (Mt 6, 6) en particulier en développant un esprit de prière qui accompagne toute leur vie selon la parole de notre Seigneur pour qui « *il faut toujours prier et ne jamais se relâcher* » (Lc 18, 1). Ils veulent ainsi entrer dans cette persévérance amoureuse par leur désir et leur attention à l'amour du Christ agissant, ayant foi dans la fécondité de la prière (Lc 11, 13) car « *en dehors de moi vous ne pouvez rien faire* » dit le Seigneur Jésus lui-même (Jn 15, 5).

2.2 Les autres moyens de la vie spirituelle

Leur vie spirituelle ne se réduit pas seulement à l'oraison. Tous les moyens au service de la sanctification que leur donne l'Église peuvent trouver leur place selon l'appréciation et la liberté personnelle de chaque frère et sœur laïc de la Fraternité de Jésus³.

² La durée et les modalités de ce temps d'oraison quotidien est à discerner par chaque membre.

³ Notamment : la messe (en particulier chaque premier vendredi du mois, mémoire du Cœur de Jésus), l'adoration eucharistique, la lectio divina, la lecture spirituelle, l'accompagnement spirituel personnel, le sacrement du pardon, ...

Les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus s'engagent à la prière quotidienne de l'office des Complies en signe de communion avec l'ensemble des membres, prêtres et laïcs.

L'attachement de la Fraternité de Jésus à la Mère de Dieu se manifestera à travers la pratique de prière ordinaire de l'Église⁴.

2.3 La grâce du désert

Pour accroître leur relation au Christ, et pour creuser le silence intérieur propice à cette union, les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus sont invités à prendre des temps de désert⁵ réguliers pour imiter plus parfaitement le Christ Seigneur : « *Sa renommée se répandait de plus en plus, et les gens venaient en foule pour l'entendre et pour être guéris de leurs maladies. Et lui se retirait dans les déserts et priait* » (Lc 5,15-16). Le Christ lui-même invitait ses disciples au repos : « *Vous autres, venez à l'écart dans un lieu désert et reposez-vous un peu* » (Mc 6,31).

Chaque année enfin, ils vivront ensemble un temps de ressourcement plus long (2 journées entières), qui visera en particulier à renouveler leur regard sur leur propre charisme.

2.4 L'esprit de la mission, le souci intellectuel et spirituel

Dans toutes leurs activités, les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus auront à cœur de garder le zèle et la ferveur, en puisant à la source de la vie de l'Eglise qui est l'Esprit du Christ. Ils se rappelleront que « *sont vraiment enfants de Dieu, ceux qui sont mûs par l'Esprit du Christ* » (Rm 8, 14), « *lui qui opère en nous le vouloir et le faire* » (Ph 2,13). Ils pourront alors, s'ils sont « *remplis de l'Esprit, s'entretenir par des psaumes, des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant et célébrant de tout leur cœur les louanges du Seigneur* » (Eph 5,18-19).

Ils seront attentifs à « *ne pas se conformer au siècle présent mais à renouveler leur intelligence afin de discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon agréable à Dieu et parfait* » (Rm 12, 1-2). Quelle qu'en soit la façon, ils veilleront à annoncer l'évangile, en ayant une attention particulière à la vie spirituelle des personnes.

Soucieux de répondre aux défis de leur temps et « *de rendre toujours raison de l'espérance qui est en eux* » (1 P 3,15), les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus veilleront à s'encourager dans la réflexion intellectuelle, pour creuser le mystère de la foi. Ils seront sensibles à la parole du Christ qui nous dit : « *quand le Fils de l'homme viendra sur la terre, trouvera-t-il encore la foi ?* » (Lc 18, 8). En ce sens ils méditeront la parole de l'Écriture qui nous met en garde contre « *ceux qui ayant l'apparence de la piété, renient ce qui en fait la force* » (2 Tm 3, 5). Ils veilleront

⁴ La prière mariale des Complies, l'Angelus, le chapelet ...

⁵ Ces temps de désert, de silence et de repos pourront se vivre seul, ou à plusieurs, le temps d'une soirée, d'une demi-journée, d'une journée complète, de plusieurs journées, chez soi, dans la nature, dans un monastère...

ainsi, particulièrement lors des temps communautaires, à partager le trésor de la foi, en puisant aux sources de l'Écriture et de la Tradition.

2.5 La sanctification par la charité (05.11.2020)

Les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus se donnent des moyens appropriés à notre temps afin de se sanctifier par leurs actes quotidiens. C'est en particulier par la charité, participation à la charité même du Christ, qu'ils expérimentent et manifestent au monde leur union au Bon Pasteur et qu'ils grandissent en sainteté. En ce sens ils veilleront « *sans exclure personne du don du salut* » à être attentif aux petits, aux pécheurs, à tous les marginaux, selon le modèle donné par Jésus dans le déroulement de son ministère (cf. Lc 4, 18).

Ils mettront en œuvre des activités caritatives concrètes à la destination des pauvres, des malades, des isolés, des personnes âgées, et défendront la dignité de toute vie humaine, de la conception à la mort naturelle.

2.6 La correction fraternelle

Parce que notre Maître et Seigneur, le Christ Jésus, connaît le cœur de l'homme qui peut être source du péché, il a souhaité que nous puissions vivre le pardon et la réconciliation (Jn 20, 23). Cette réconciliation peut aussi être nécessaire dans la vie fraternelle. C'est bien pourquoi le Seigneur lui-même nous dit : « *Si ton frère vient à pécher, va le trouver et fait lui tes reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné un frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes* » (Lc 18, 15-17). C'est pourquoi, les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus, qui savent que la vie fraternelle est une école de conversion et de charité, veulent vivre la correction fraternelle. A cette occasion, ils pourront, avec le tact et la délicatesse exigée, vivre le pardon.

2.7 La relecture spirituelle

Parce que chacun peut être aveugle sur son propre compte, les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus veilleront régulièrement à vivre la relecture spirituelle de leur vie personnelle et fraternelle. Cette relecture pourra se faire personnellement, dans le cadre de l'accompagnement spirituel, à l'occasion des rencontres de la Fraternité de Jésus, ou lors du temps de désert commun. Cette relecture, à la lumière de la Parole de Dieu, « *lampe sur nos pas, lumière sur notre route* » (Ps 118), permettra aux frères et sœurs de la Fraternité de Jésus « *de ne pas courir en vain* » (Ph 2, 16).

3. Des signes concrets de communion au sein de la Fraternité

Les frères et sœurs laïcs pourront venir en aide aux prêtres de la Fraternité de Jésus par leur prière, l'aide à des tâches matérielles ou de la mission selon l'accord de l'évêque.

Les prêtres veilleront pour leur part à fournir à ces frères et sœurs laïcs une nourriture intellectuelle et spirituelle qui leur permette de vivre pleinement leur charisme au cœur du monde.

Pour signifier leur lien spirituel, les frères et sœurs de la Fraternité de Jésus vivront les complies, ou un autre temps de prière de fin de journée, en communion avec l'ensemble de la Fraternité de Jésus. Ils vivront chaque premier vendredi du mois, mémoire du cœur de Jésus, en communion particulière avec les frères prêtres.

Chaque frère et sœur participera aux frais de fonctionnement de la Fraternité de Jésus selon ses possibilités.

Deuxième partie : la conduite et la vie de la Fraternité de Jésus (06.11.2020)

« Par la charité, mettez-vous au service les uns des autres » (Ga 5, 13)

1. L'évêque, le modérateur et le Conseil de la Fraternité de Jésus

1.1 L'évêque

La Fraternité de Jésus rassemble des fidèles de tous états de vie qui désirent s'engager ensemble dans une vie à la fois contemplative et apostolique au sein de l'Église Catholique. Par la vie fraternelle et les activités entreprises ensemble, elle cherche la sanctification de ses membres et la participation au « *but apostolique général de l'Église* »⁶. Toutes ses activités sont éclairées par l'enseignement de l'Église dans la soumission confiante au magistère et à l'adhésion à la foi de l'Église catholique.

Pour les frères et sœurs laïcs de la Fraternité de Jésus, la vie contemplative et apostolique s'enracine dans le lien à l'évêque diocésain dont ils dépendent et qui est leur père dans la foi.

1.2 Le modérateur

La Fraternité de Jésus est conduite d'une manière ordinaire par le modérateur, seul ou assisté par son Conseil. La ratification de son élection relève de l'évêque diocésain.

Le modérateur de la Fraternité de Jésus, choisi parmi les prêtres vivant en fraternité résidentielle, est élu par l'ensemble des prêtres lors de la retraite annuelle, pour un mandat de 4 ans, renouvelable 1 fois.

Le modérateur assure le lien entre l'évêque et la Fraternité de Jésus.

Il nourrit à l'égard de chaque membre de la Fraternité de Jésus, une affection sincère et un dévouement sans conditions. Soucieux « *non d'être servi mais de servir* », tel le Bon Pasteur, il veille à l'union et à la charité dans la Fraternité de Jésus. Il dirige, coordonne, exhorte et, au besoin, intervient avec autorité, auprès de tous et de chacun pour qu'ils mettent en pratique fidèlement le charisme de la Fraternité de Jésus.

1.3 Le Conseil de la Fraternité de Jésus

Le Conseil de Fraternité est composé du modérateur et des représentants des différents états de vie (prêtres, consacrés, célibataires, couples). Il se réunit chaque trimestre ou en cas de nécessité selon la libre décision du modérateur.

⁶ Concile Vatican II, Décret *Apostolicam Actuositatem*, n°19.

Les membres du Conseil de Fraternité sont élus par l'ensemble des membres lors de la récollection annuelle, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Le Conseil veille à la vie de la Fraternité de Jésus et au respect du charisme. Le conseil est consulté et décide de l'agrégation ou du renvoi d'un frère. Il est aussi chargé, sous le regard de la Providence et en esprit d'abandon, de l'attention à la croissance de la Fraternité. Il vérifie les comptes de la Fraternité.

2. La vie de la Fraternité de Jésus (07.11.2020)

2.1 Accueil d'un frère ou d'une sœur

Un temps de rencontre, d'information et de discernement est prévu pour toute personne souhaitant vivre la Fraternité qui est la nôtre. Elle fera connaissance avec les membres de la Fraternité de Jésus. Elle se formera à la prière, à la vie fraternelle et à la mission. Autant que possible, pour des raisons pratiques, l'accueil des nouveaux membres se vivra durant les mois de septembre à novembre. La durée de ce temps de discernement n'excédera pas deux ans, durant lesquels cette personne prendra connaissance des présents statuts.

2.2 Engagement par rapport aux statuts de la Fraternité de Jésus

Les membres de la Fraternité de Jésus n'étant pas religieux ne font aucun vœu. Leur engagement à l'égard des statuts de la Fraternité de Jésus se fait devant le modérateur, même s'il se vit avant tout devant le Seigneur et constitue un acte d'humilité car ils reconnaissent que seul(es) ils ne peuvent parvenir à l'unité de leur vie. Cet engagement est renouvelé chaque année.

L'engagement des laïcs demandera qu'ils vivent pour leur part ce qui, dans les présents statuts leur permette de déployer leur grâce baptismale en vue de la sainteté et en particulier : le temps d'oraison quotidien, la prière quotidienne de l'office des Complies, la participation à la messe chaque premier vendredi du mois (mémoire du Cœur de Jésus), la participation aux rencontres et à la récollection, et la communion avec tous les membres laïcs et prêtres.

2.3 Départ d'un membre

Chaque membre de la Fraternité de Jésus étant libre de renouveler son attachement à la Fraternité, il peut au moment de cette reconduction reprendre sa liberté à l'égard de la Fraternité.

Il veillera simplement à en informer le modérateur en temps opportun.

La Fraternité est aussi libre, en son conseil général, de demander à un membre de la quitter en cas de manquements graves à l'esprit des statuts de la Fraternité.

Conclusion (08.11.2020)

En conclusion, cette Fraternité voudrait être avant toute chose une famille, un esprit fraternel, évangélique et joyeux pour la gloire de Dieu et le salut du monde, au service de l'Église diocésaine, dans l'espérance de correspondre toujours mieux à la volonté de Notre Seigneur. Tout ce qui vient d'être dit devra donc se vivre dans un esprit de prudence, de sagesse, avec une souplesse et une douceur dans la sainte liberté des enfants de Dieu.

Toute la vie de la Fraternité de Jésus se résume dans cette phrase du Pape François : « *La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus* »⁷.

⁷ Evangelii Gaudium, 1.

Annexe : Rituel de l'engagement des laïcs (08.11.2020)

Le modérateur : *Que ceux qui veulent prononcer leur engagement aujourd'hui s'avancent.*

Les frères et sœurs laïcs souhaitant prononcer leur engagement quittent les bancs et se tiennent au pied du chœur.

Le modérateur : *Avant de vous inviter à prononcer votre engagement, il convient de rappeler que le charisme de la Fraternité de Jésus est celui d'une vie fraternelle, d'un partage de la passion pour la personne de Jésus-Christ, rencontré particulièrement dans la vie d'oraison, du désir de l'annoncer aux hommes de notre temps et de répondre ainsi à l'appel universel à la sainteté.*

Chers amis, voulez-vous aujourd'hui vous engager à la suite du Christ dans la Fraternité de Jésus pour un an ?

N : Oui, je le veux.

Le modérateur : *Prononcez maintenant votre engagement.*

N : Moi, N, je m'engage dans la Fraternité de Jésus pour un an, en m'appuyant sur la force de l'Esprit Saint et le soutien de la Mère de Dieu, pour vivre selon ses statuts le service de Dieu et des hommes.

Le modérateur : *Devant nous, vous venez de vous engager dans la Fraternité de Jésus. Demeurez fidèle à cet engagement. Que le Seigneur l'affermisse pour que vous puissiez suivre Jésus sans relâche et donner ainsi le témoignage de la vie évangélique et de l'amour fraternel.*

Prions :

*Que le Père, source de toute sainteté vous garde en sa constante protection,
Que le Seigneur Jésus vous attire sans cesse à Lui,
Que l'Esprit Saint fasse de vous de vivants témoins de son Amour,
Et que Dieu Tout-Puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*

N : Amen.

Après la bénédiction, le modérateur s'avance, donne l'accolade à chacun, puis tous retournent à leurs places.